Collectif pour les Arbres et la Biodiversité

Contact : [robe.cmee@gmail.com](mailto:robe.cmee@gmail.com)

**APPEL du 21 mars 2019** Mise à Jour 8 août 2019

**Gouvernement bruxellois**

Copie pour transmis à :

**Monsieur le Premier Ministre**

**MMmes les Bourgmestres**

Bruxelles Environnement

M. le Fonctionnaire Délégué [info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels)

[foret-woud@environnement.brussels](https://environnement.brussels/modal_forms/nojs/webform/3247/21714/Foret-woud%5bat%5denvironnement.brussels)

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs,

Objet : **Etendre la gestion écologique et la protection des arbres dans toute la RBC**

**Responsabilisation financière**

**Abattre un arbre n’est pas un acte anodin**

**Planter un arbre est donner un élan de vie et de biodiversité**

L’enquête publique concernant le Projet de Plan de Gestion de la Forêt de Soignes (juin-juillet 2018) a été l’occasion de lancer la réflexion sur la gestion écologique des arbres dans la totalité du territoire et des lieux de la Région de Bruxelles-Capitale.

L’urgence climatique et l’urgence biologique se sont avérées très cruciales par les derniers rapports du GIEC et de l’ IPBES (Plateforme internationale pour la biodiversité et les services écosystémiques : rapport de l’état de la biodiversité planétaire, et des services écosystémiques liés, présenté à la réunion internationale, à Paris, en mai 2019), outre celui du WWF (disparition alarmante des espèces animales et végétales, 6e extinction de masse).

**Il est devenu évident que** :

* un arbre n’a pas seulement une valeur biologique, paysagère et culturelle, il a globalement une valeur écosystémique ;
* un arbre remplit de nombreux rôles écosystémiques (voir en annexe), dont un rôle d’oxygénation et donc de santé publique ; un gros arbre fournit de l’oxygène pour plus de 200 personnes ; un arbre capte le CO² et permet de lutter contre le réchauffement climatique, aide à la dépollution de l’air et à former un écran sonore, aide à former un îlot de fraîcheur ; il abrite 80 % de la biodiversité hors sol ; il contribue aux maillages vert et bleu urbains et péri-urbains ;
* l’abattage d’un arbre n’est pas un acte anodin ; c’est un acte irréversible ayant des conséquences paysagères, environnementales, biologiques, sociales, etc.
* la responsabilisation des autorités et de la population quant aux arbres (particulièrement à l’intérieur des villes) progresse trop lentement ;
* nous déplorons le manque de souci de préserver les arbres et l’absence d’obligation de replantation en nombre égal et de même valeur écosystémique et ornementale des arbres ;
* il importe désormais d’ajouter des arbres en ville afin de lutter notamment pour le climat, la santé, le bien-être ;
* il importe que le meilleur de la gestion écologique de la Forêt de Soignes soit étendu à l’ensemble de celle-ci, notamment en lisière, et à la gestion des arbres en ville.

Le 21 mars 2019 qui est la Journée internationale des Forêts et, en mars, le début de la campagne électorale 2019 (régionale, fédérale, européenne) ont été deux occasions d’appuyer la défense de la nature, la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation du patrimoine vert et de la biodiversité, la place de l’arbre en ville, le recensement des arbres en milieu urbain existants et abattus, le recensement des chemins vicinaux et la promotion/création de cheminements verts, la révision du projet de réaménagement du parc de Forest, l'opposition aux projets immobiliers mettant à mal des espaces arborés ou verts, l'opposition aux abattages (non suffisamment justifiés) et aux élagages (exagérés et parfois non professionnels) drastiques d'arbres, l'opposition aux projets de mobilité qui saccagent les arbres, et à titre d’exemples : l’opposition à la métroïsation (qui abattra les arbres de l’av. de Stalingrad et du square Riga), à la Mégaprison de Bruxelles-Haren (qui détruit une zone verte et agricole), au projet NEO (qui détruit le patrimoine vert du Heyzel), au projet d’IPPJ à Forest (car le parc inclus sera réduit et non accessible au public), à l’urbanisation massive près du canal à Anderlecht (abattage massif d’arbres), etc, etc...

D’autre part, il nous faut reconnaitre certains points positifs et se réjouir de la double bonne nouvelle en 2019 du potager Ernotte à Ixelles : l’annulation du PPAS par le Conseil d’Etat, la volonté de la nouvelle majorité communale de préserver cet espace de nature et ses qualités paysagères.

Il convient de réagir lors de toutes les enquêtes publiques, tant pour les projets publics que privés. Nous appuyons la revendication récurrente du CODA concernant les arbres :

**«** Nous réclamons un vrai coup de frein à la rage d’abattage. If faut **réduire au strict minimum l’abattage d’arbres** (au lieu de dizaines ou centaines d’arbres). Il faut exiger que les arbres présumés à abattre soient répertoriés (espèce, diamètres tronc et houppier, hauteur, état phytosanitaire, dangerosité, valeur ornementale, valeur écosystémique), et surtout soient **transplantés** ailleurs ou soient **remplacés** en totalité par des arbres de même ampleur (espèce identique ou équivalente, diamètre de tronc, volume du houppier) dans un lieu proche déterminé (convenu notamment avec les riverains et selon un plan dessiné précis) si possible avant l’enquête publique, au plus tard avant la délivrance du/des permis éventuels. Il faut imposer que la transplantation ou la replantation soit effectuée selon des règles sévères décrites dans le dossier mis à l’enquête publique puis dans le permis et soit terminée (+ attestation fournie par un expert de l’IBGE) avant la réception provisoire des travaux et que les sujets dépéris ou malades soient remplacés sous garantie jusqu’à 5 ans après la réception définitive des travaux.

A notre connaissance et selon l’avis d’experts, la transplantation d’un gros arbre revient à le condamner à court terme. Dès lors, il vaut mieux garder les arbres et bien les entretenir.

Il faut imposer que les (rares) arbres abattus, les arbustes et broussailles enlevés soient envoyés au compostage régional ; si possible, les arbres abattus seront vendus et ce au profit des finances communales.

**NB** : Un gros arbre fournit de l’oxygène pour plus de 200 personnes.

La valeur ornementale des arbres peut varier de 2000 € à 38000 € (valeur en 2010, cfr page 129, analyse du Parc de Forest, dossier Beliris mis à la concertation le 30.01.2018).

Après les incendies de forêt en Californie en décembre 2017, les fortes pluies ont causé des coulées de boues dévastatrices et meurtrières le 9 janvier 2018 (18 morts), près de Los Angeles. L’eau n’est plus absorbée ni retenue sur place et dévale en emportant les cendres et débris.

🡪 Nous déplorons le manque de souci de préserver les arbres et demandons l’engagement de replantation en nombre égal et de même valeur écosystémique et ornementale et d’au moins la même capacité d’absorption de CO² des arbres**.»**

La **responsabilisation** des autorités et de la population quant aux arbres progresse trop lentement. Elle ne passera dans les mœurs que si l’on conscientise que **l’abattage d’un arbre n’est pas un acte anodin** et que si l’on sensibilise financièrement.

Voici en annexe notre proposition (à débattre) de recommandation de **responsabilisation financière** et de tenue de **l’inventaire régional des arbres abattus et plantés**.

**[** PG Arbres - Responsab financière - Inventaire arbres abattus MàJ 190801**]**

**Gestion écologique et protection des arbres** :

Il importe que le meilleur de la gestion écologique de la Forêt de Soignes soit étendu à l’ensemble de celle-ci, notamment en lisière, et à la gestion des arbres en ville.

L’urgence climatique et l’urgence biologique sont reconnues mondialement (disparition des espèces animales et végétales, 6e extinction de masse).

Il est temps de se rendre compte que le Vivant se compose des humains, des arbres, des plantes, des fleurs, des animaux, de la faune, etc, et que toute cette biodiversité interagit.

Les arbres et les forêts sont essentiels à la bonne vie et à la survie des espèces, humains compris. Les arbres sont des alliés.

On (re)découvre seulement comment vivent les arbres (en communauté, en biodiversité).

Ces connaissances ne sont pas encore intégrées dans les politiques, ni dans les 'soins' qui sont apportés aux arbres. Les arbres en ville forment une sorte de forêt. Ils contribuent au maillage vert fonctionnel, à la valeur architecturale, aux îlots de fraîcheur, à la biodiversité, à l’agriculture urbaine, etc.

Il n’est plus admissible de disposer des arbres comme d’un mobilier, d’un objet remplaçable ou maltraitable (poubelles/débris/objets sur leurs racines, polluants divers, percutés par véhicules et machines, élagage drastique ou juste après la canicule, stress hydrique non compensé par un arrosage d’urgence, etc.). Il serait erroné de réduire un arbre à sa seule valeur marchande ou énergétique (environ 200 € ou 20 € par rapport à la valeur ornementale de 2000 € à 38000 €, voir NB page 2).

Dès lors, il convient de défendre notre vie ou survie, qui passe par celle de la nature et qui est celle de la nature. Nous continuons de **prôner la sauvegarde** et le respect de tous les arbres, nous voulons une 'forêt urbaine vivante' ...

Nous prônons d’inscrire des arbres supplémentaires dans la liste de sauvegarde et d’accroître le registre des arbres remarquables et des arbres classés.

Nous continuons de demander un **moratoire sur l’abattage et l’élagage drastique des arbres** jusqu'à ce qu'on intègre l'idée que nous ne vivons pas seuls sur un territoire, et aussi longtemps que des débats contradictoires n’auront pas combattu l’abattage de certains arbres lors des projets et des demandes de permis, en ayant insisté ici à nouveau que les autorités et Bruxelles Environnement (BE) soient très vigilantes lors des concertations publiques et des délivrances de permis. Ce moratoire serait d’au moins trois ans.

Le coup de fouet, c’est de **planter/ajouter des arbres**, car Planter un arbre est impulser un élan de vie et de biodiversité. Mais planter un arbre n’est pas un acte anodin non plus. Il faut des essences variées et bien choisies (acclimatées à nos régions ou résistantes aux futures conditions climatiques très chaudes ou très contrastées ; pour les alignements, et pour les espaces verts, séquencer dès que possible trois essences afin de mieux résister à des attaques biologiques et au stress hydrique).

Un constat est de plus en plus documenté : les boisés *urbains* jouent un rôle *d'îlots de fraîcheur* et atténuent les effets des *îlots de chaleur*. Afin de rafraîchir la ville, Paris a commencé la végétalisation des rues et des espaces ou constructions verdurisables (depuis 2017). [Face aux épisodes de canicule répétés, Paris veut végétaliser ses rues](https://www.france24.com/fr/20190725-france-paris-canicule-vegetalisation-rues-chaleur-ete-olivier-papin-mairie).

Nous **demandons à la Région d’initier de planter/ajouter 1 000 000 arbres** (1 arbre par habitant) dans notre ville-région ; et ce afin de bénéficier de tous les effets écosystémiques des arbres, en mettant l’accent sur les bienfaits pour le climat et la santé, les îlots de fraîcheur, le frein aux inondations, le regain de biodiversité.

Une réflexion analogue, quasi simultanée, a mené l’association environnementale BOS+ à demander de planter au moins 6 millions d’arbres en Flandre à court terme pour rafraîchir les villes et villages de plusieurs degrés, en période de canicule. (Belga)

<https://www.levif.be/actualite/belgique/planter-6-millions-d-arbres-pour-faire-face-a-la-canicule/article-belga-1169037.html>

Opportunément, la RTBF radio de ce 1.8.19 interviewait le chercheur JF Bastin au sujet de son article paru dans la Revue Science. Vu la capacité de captage/stockage de CO² par les arbres, la reforestation est un moyen simple et naturel de lutter contre le réchauffement climatique ; pour abaisser le CO² de la planète entière au niveau préindustriel, il faudrait boiser l’équivalent de la surface des USA.

<https://www.rtbf.be/info/societe/detail_la-reforestation-la-meilleure-arme-contre-le-changement-climatique?id=10263389>

En renforcement de notre revendication (citée en page 2) de **transplanter** les arbres ou de les **remplacer** en nombre égal par des arbres de même ampleur écosystémique, nous demandons aux autorités un **volontarisme triplement ambitieux** :

1. obliger dans l’avis de concertation et dans le permis d’urbanisme que la transplantation ou la (re)plantation soit (de préférence) terminée avant d’entamer les travaux du permis d’urbanisme ;
2. instaurer une charge d’urbanisme qui oblige à planter des arbres de diamètre 10 cm minimum et à grande couronne, pour tout projet (p.ex. 1 % du budget prévisionnel), et de les avoir plantés (de préférence) avant d’entamer les travaux du permis d’urbanisme ;
3. instaurer un **plan-programme de plantation régional 2019-2030** (et aussi des plans communaux) (et le budget) qui oblige à planter/ajouter chaque année une quantité d’arbres de diamètre 10 cm minimum et à couronne ample, soit en alignements de rue, soit en espaces publics ou espaces verts, soit sur des constructions verdurisables.

La prochaine révision du CoBat inclurait les obligations a) et b) ; le **Plan Energie-Climat** en cours de finalisation dans la Région et au niveau fédéral inclurait le plan c). La mise en pratique débuterait en automne 2019 selon une circulaire, avant la future mise en vigueur officielle de ces réglementations.

Avant tout, il est **primordial de bien entretenir les arbres**, de les arroser en cas de longue sécheresse et/ou de canicule existante ou frôlée puis juste après, ce qui maintiendra à la fois les arbres en vie et l’effet de fraîcheur (notre dépit : notre cri d’alarme du 7.8.18 aux Ministres, à BE et aux Communes est resté sans réponse ; après la canicule du 25.7.19, les rues sont jonchées de feuilles sèches comme en automne : du jamais vu en 80 ans !).

Certes, les arbres en milieu urbain créent un effet de fraîcheur et de protection solaire non seulement pour les humains, mais aussi pour la biodiversité floristique et faunistique qui vit sous leur canopée. Veiller au bon entretien des arbres, par leur arrosage suffisant avant/ durant/ après la canicule, assurera donc un retour multifacette sur ce travail. Il ne faut pas attendre que les arbres donnent des signes de périssement pour les entretenir ; il est alors trop tard : il faut anticiper l’arrosage de façon responsable et professionnelle (et ne pas simplement se dire contraint à l’abattage d’arbres suite à la sécheresse de l’été 2018, p.ex. dans le Parc Duden à Forest). Les règles de l’art et les cahiers de charge devront rappeler que tout arbre (re)planté ou transplanté depuis peu doit être arrosé parfois chaque jour, et a besoin de redévelopper sa structure racinaire durant au moins 2 ans ; il faut inclure une clause d’arrosage en cas de sécheresse et de canicule.

Pour information, les groupements au sein de la « La Nature qui se défend » organisent une journée d’information publique pour déplorer les actes répréhensibles et revendiquer les bonnes pratiques, généralement début juin (p.ex. le 2 juin 2019).

Il importe dans l'immédiat de sauver les arbres de l'Av. Stalingrad à Bruxelles (station métro), plusieurs arbres du Parc Duden (abattage dit d’urgence suite au stress hydrique), 19 arbres à l’Av. Churchill, les arbres le long du canal à Anderlecht, 397 arbres à la Cité administrative à cause du projet immobilier RAC4, etc.

- - - - - - - - -

**En conclusion**, nous remercions par avance le Gouvernement de la RBC, avec le support professionnel de Bruxelles Environnement, de surseoir à l’abattage des arbres et de reculer d’autant les travaux qui devaient démarrer le 16 août, de décider un **moratoire d’au moins 3 ans relatif à l’abattage des arbres** et d’examiner la proposition ci-annexée de **responsabilisation financière**, de l’amender moyennant concertation avec les citoyens et de la promulguer ; nous avions souhaité une entrée en vigueur au 01.06.2019, désormais sans tarder.

Nous insistons pour l’extension de la **liste de sauvegarde** et des arbres remarquables, pour le **classement de davantage d’arbres**, également sans tarder.

Fondamentalement, nous comptons sur la concrétisation obligatoire urgente d’**une gestion écologique généralisée et de la protection/préservation des arbres**.

Il est devenu urgent **d’entamer de planter/ajouter 1 000 000 arbres en région bruxelloise** afin de rafraîchir la ville, de lutter pour le climat, la qualité de l’air et la santé.

Veuille le nouveau Gouvernement bruxellois concrétiser tout cela dans les faits dès mi-août 2019 et par des décisions réglementaires au plus tard le 1.11.2019, en commençant par l’arrosage, le moratoire d’abattage, la protection des arbres.

Tout entretien où toute concertation – le plus tôt possible - sera bienvenu.e avec vous Ministres, avec les Bourgmestres et avec les administrations.

**Adage** : Lutter contre l’abattage des arbres en ville ou lutter contre la déforestation en Amazonie, c’est le même combat pour la planète…notamment pour les gens et la biodiversité de la planète

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l’assurance de notre parfaite considération.

Pour le Collectif des Arbres et de la Biodiversité,

Contact : André Robe 02 345 65 71 0489 075 399 [robe.cmee@gmail.com](mailto:robe.cmee@gmail.com)

Annexe : PG Arbres - Responsab financière - Inventaire arbres abattus MàJ 190801

En soutien :

CitoyensForest1190 1190 Forest

CODA (Comité de Défense de l’Altitude Cent) 1190 Forest

Forest-Inter-Quartier 1190 Forest

Antenne de quartier Branly Marconi 1190 Forest

Antenne de quartier Cureghem 1070 Anderlecht

Antenne de quartier Neerstalle Ruisbroek 1190 Forest

AQABEF (Association des Quartiers

d’Auderghem, Boitsfort, Etangs et Forêt) 1160 - 1170 Bruxelles

ASEPRÉ – Association pour la Sauvegarde de

l’Environnement et la Promotion du Réseau Écologique, 1200 Bruxelles

Comité Aquilon & environs 1200 Woluwe Saint Lambert

Comité de quartier Bertrand 1190 Forest

Comité de quartier Longchamp Messidor (Churchill) asbl 1180 Uccle

Comité de quartier Mediapark, 1030 Schaerbeek

Comité du quartier Meunier asbl 1190 Forest

Comité de quartier Notre-Dame-aux-Neiges 1000 Bruxelles

Comité de quartier Ophem &Co 1180 Uccle

Comité Sauvez le Quartier Riga 1030 Bruxelles

Comité Sauvez la Plaine (Campus ULB) 1050 Ixelles

Comité Tervueren-Montgomery, 1040 – 1150 - 1200 Bruxelles

Comités de quartier du Haut Woluwe 1200 Woluwe Saint Lambert

Fix My Tree 1210 Bruxelles

Global Tree Rights Movements 1210 Bruxelles – 8000 Brugge

Land Resources Initiatives 1140 Evere

Les Amis de la Forêt de Soignes asbl, 1030 Bruxelles

Neptune Quartier Durable asbl 1190 Forest

"Oude Vaart Noord" (Aalter) 1160 Oudergem - Aalter

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl 1180 Uccle

QuartierWielsWijk 1190 Forest

Solvertsport 1170 Bruxelles

Stop-Inondations, 1190 Forest

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Mise à jour 190808